

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

La Commune emploie un certain nombre de personnes sous contrat « ALE » (Agence locale pour l'emploi). Un système peu coûteux pour la Commune et les employeurs en général car il s'agit d'un personnel flexible, payé par chèque qui équivaut à une faible somme de 4,10 € de l'heure.

Cette somme, aussi modeste soit-elle, est un complément très important pour beaucoup de personnes qui sont dans des situations très modestes voire précaires, où chaque euro compte. Je rappelle aussi que ces personnes effectuent un travail indispensable, de même qualité que d'autres et avec un poste équivalent, mais sont pourtant payées deux fois moins.

Plusieurs témoignages me sont parvenus m'indiquant que les personnes « ALE » travaillant pour notre Administration ont reçu leur chèque du mois de décembre seulement début février. Il semblerait par ailleurs que ce n'est pas la première fois qu'il y ait des retards dans la remise de leur chèque.

J'aimerais connaître les raisons de ces retards. Le Collège peut-il m'assurer qu'il n'y aura plus de retard à l'avenir ?

Monsieur l'Echevin WILMART donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen WILMART geeft lezing van het volgend antwoord:

Je vous remercie pour vos questions relatives au retard de paiement du personnel « ALE ».

La commande des chèques « ALE » du mois de décembre a souffert d'un retard dû à un problème de communication entre l'agent communal en charge de la gestion de ces chèques et la cellule financière du service « Enseignement ».

La mise en place d'une nouvelle procédure permettra à l'avenir d'éviter tout retard dans le paiement des agents « ALE ».

G. BORDONARO partage son respect et sa solidarité envers ces personnes qui effectuent un travail indispensable pour la Commune ; il estime qu'elles sont sous valorisées. La moindre des choses, quand il y a des retards, est que ces personnes en soient informées, ce qui n'a pas été le cas, selon les témoignages reçus. Ces personnes sont dans l'attente de leurs chèques et se demandent ce qu'il se passe ? Elles doivent faire des démarches et appellent donc le service « ALE » qui leur répond que c'est la Commune qui est en charge. Il faut avant tout informer ces personnes c'est la moindre des choses. Il espère dorénavant que ces personnes ne seront plus victimes de ce genre de retards.